Sahara : aucun règlement n'est possible en dehors d'une solution régionale consensuelle et politique

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-10-2008 15:17:20

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, M. Taib Fassi Fihri, a affirmé mardi à Rabat qu'aucun règlement de la question du Sahara n'est possible en dehors d'une solution régionale consensuelle et politique, dans le strict respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale du Royaume.

Répondant à une question orale à la Chambre des conseillers sur les derniers développements de la question de l'intégrité territoriale, le ministre a indiqué que le Maroc, fort de l'unanimité, de la vigilance et de la mobilisation de toutes ses forces vives, continuera à faire face aux demi-mesures et aux tentatives de morcellement qui menacent l'ensemble des pays de l'Union du Maghreb Arabe, qui ont tant besoin aujourd'hui d'aller de l'avant dans l'édification d'un espace régional intégré de paix, de stabilité et de solidarité.

M. Fassi Fihri a indiqué que l'initiative d'autonomie des provinces du Sud dans le cadre de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume, présentée en avril 2007, a recueilli un large soutien sur le plan international.

Cette proposition a ainsi bénéficié de l'appui ferme de nombreux Etats amis et frères qui ont vu en l'initiative audacieuse de SM le Roi Mohammed VI le cadre idoine pour un règlement politique et définitif de ce différend régional, a précisé le ministre.

Ce soutien, a-t-il dit, s'est également manifesté au niveau du conseil de sécurité à travers les résolutions 1754, 1783 et 1813, devenues plus directives dans leurs référentiels, plus claires dans leurs contenus et plus pertinentes dans leurs dispositions, en faveur de l'initiative marocaine.

Selon le ministre, ces résolutions ont affirmé que les négociations doivent prendre en considération les efforts constructifs et crédibles déployés par le Maroc depuis 2006 et incitent les parties à engager des négociations de fond sur le dossier du Sahara sur la base du réalisme et de l'esprit de compromis, deux vertus cardinales de l'initiative marocaine.

M. Fassi Fihri a souligné que les conclusions de l'envoyé personnel du secrétaire général des Nations Unies, M. Peter Van Walsum, selon lesquelles l'indépendance du Sahara est une option irréaliste et irréalisable, constituent "un tournant majeur pour notre cause nationale au niveau des Nations unies, grâce à la dynamique enclenchée par l'initiative marocaine".

En outre, la résolution adoptée à l'unanimité le 21 octobre par la quatrième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, a représenté un changement substantiel dans le traitement de ce dossier au sein de cette commission depuis 1965, a relevé le ministre, ajoutant que les résolutions du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée générale consacrent désormais la même vision et la même approche, de ces deux organes, dans le traitement de ce dossier.

L'Assemblée générale soutient que l'autonomie est une forme d'autodétermination et appuie le processus de négociations sur la base des résolutions du conseil de sécurité, a-t-il expliqué.

M. Fassi Fihri a de même rappelé que l'initiative marocaine a bénéficié du même élan de soutien auprès de plusieurs puissances et instances régionales et internationales, citant à cet égard le Mouvement des non-alignés, l'Union européenne et les Etats-Unis.

Il a en outre souligné que la résolution 1813 du Conseil de sécurité (30 avril 2008) ainsi que la prorogation du mandat de la Minurso pour une période d'une année ont marqué la fin des quatre rounds de négociations, qui a coïncidé avec celle de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, affirmant que cette étape a constitué une occasion pour procéder à une évaluation globale du processus de négociations.

A ce propos, le ministre a indiqué que conformément aux Hautes directives de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc a engagé un dialogue global avec les Nations Unies portant sur les différents aspects de ce dossier, notamment la nomination d'un nouvel envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, la mise en place des conditions adéquates pour l'accomplissement de sa mission, les moyens de surmonter les obstacles rencontrés lors des quatre précédents rounds de négociations et la mise en oeuvre des résolutions du conseil de sécurité appuyant l'initiative marocaine d'autonomie.

MAP